

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 26 JANVIER 2024

N° 2024-01-08

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 11

Exprimées par pouvoirs : 13

Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle
RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à
Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Nicolas

DARAGON à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric
ROUX, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Marlène MOURIER à Danielle TOUCHE.

Assistait en visioconférence (sans droit de vote) : Roland PEYRON.

Délégué-e excusé-e : Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES, Corinne
MOULIN, Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Gérard TENOUX, Yann TRACOL.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance

Objet : Animation des sites Natura 2000 en 2024 : ajustement des plans de financement des quatre sites animés par le Parc

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	118 059,00 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	118 059,00 €	118 059,00 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le 24 novembre 2023, le Bureau syndical a délibéré sur l'animation de quatre sites Natura 2000 dont l'État puis la Région Auvergne-Rhône-Alpes lui ont confié le portage :

- FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »
- FR8201689 « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »
- FR8201685 « Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon »
- FR8201688 « Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna »

Afin de se doter des moyens nécessaires pour la bonne réalisation de cette animation, le Parc a sollicité le soutien financier du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au travers de l'Appel à projets « Soutien à l'animation 2024 des sites Natura 2000 (FEADER-REGION) ».

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a demandé au Parc d'affiner la maquette financière de ces dossiers en fin d'année 2023. Des échanges avec les services instructeurs ont permis de stabiliser les plans de financements suivants :

Animation des DOCOB des quatre sites Natura 2000 dont le Parc est animateur :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Chargé-e-s de projet Natura 2000 – salaires et charges (équivalent 1,8 ETP)	69 022,26 €	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes 50% et FEADER 50%	118 059,00 €
Frais de sous-traitance et prestations de service (dont expertises naturalistes, communication, équipements...)	35 232,29 €		
Coûts indirects (15% coûts salariaux)	10 353,34 €		
Frais de mission, dont frais de déplacement (5% coûts salariaux)	3 451,11 €		
Total	118 059,00 €	Total	118 059,00 €

Délibération :

- ◆ Vu la délibération de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 29 juin 2023, intitulée « la Région protège son patrimoine naturel exceptionnel » ;
- ◆ Vu la convention de transfert 2022-2024 entre l'Etat et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales cadrant le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et l'animation du site Natura 2000 FR8212019 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2023-08-09, en date du 10 juillet 2023, et qui propose la candidature du Parc à l'animation du site Natura 2000 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » ;



- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2023-12-04, en date du 24 novembre 2023, et qui propose la candidature du Parc à l'animation des sites Natura 2000 : « Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon » et « Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna » ;
- ◆ Considérant l'orientation I.1.2 de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » ;
- ◆ Considérant les échanges qui ont eu lieu en décembre 2023 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus afin de conduire l'animation de ces quatre sites en 2024 ;
- **Décide** de formaliser une nouvelle demande de subvention auprès des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes selon les modalités prévues aux nouveaux plans de financement ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

